

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
HOPITAUX DU LEMAN**

B.P. 526 - 74203 Thonon-les-Bains Cedex

Tél : 04.50.83.22.50

Fax : 04.50.83.22.68

Mail : ifsi-sec@ch-hopitauxduleman.fr



**DOSSIER D'INSCRIPTION
POUR LE CONCOURS D'ENTREE
EN FORMATION
AIDE-SOIGNANTE 2012**

SOMMAIRE

Généralités	P. 1
Concours	P. 2
Conditions d'admission	P. 3-4
Modalités d'inscription	P. 5
Fiche d'inscription	P. 6
Calendrier	P. 7

La formation aide-soignante

L'institut de formations paramédicales des HDL accueille et accompagne des élèves en formation pour obtenir le diplôme d'état d'aide soignant.

La formation allie enseignement théorique et clinique permettant aux futurs professionnels d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice du métier afin de prendre en soins des malades sous la responsabilité du personnel infirmier et se concrétise par l'obtention du diplôme d'état d'aide soignant.

L'enseignement est dispensé en institut et en stage (secteur médical, médico-social, social, à domicile ou en établissement de santé). La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

La formation dure :

41 semaines de 35h soit 1435 heures : 595h à l'institut et 840h en stages

3 semaines de congés : 1 en période hivernale, 1 au printemps et 1 en été.

Elle débute la première semaine de septembre.

Le programme comporte 8 modules :

M1 : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne 140h	- stage de 4 semaines
M2 : état clinique d'une personne - 70h	- stage de 4 semaines
M3 : les soins - 175h	- stage de 8 semaines
M4 : ergonomie - 35 h	- stage de 2 semaines
M5 : relation, communication - 70h	- stage de 4 semaines
M6 : hygiène des locaux hospitaliers - 35h	- stage de 2 semaines
M7 : transmissions des informations - 35 h	
M8 : organisation du travail - 35h	

La formation se fonde sur 3 orientations pédagogiques :

- ✚ Les approches théoriques et cliniques se complètent et s'articulent.
- ✚ L'élève est acteur de sa formation (implication de chaque élève dans un processus d'apprentissage et de construction d'une identité professionnelle).
- ✚ Les méthodes pédagogiques visent à développer chez l'élève un processus de questionnement et d'évolution qui se poursuivra tout au long de son exercice professionnel.


Les orientations et les principes pédagogiques s'appuient, par ailleurs, sur une conception de partenariat avec les professionnels de terrains cliniques.

Concours 2012

2 Epreuves

Epreuve écrite d'admissibilité Durée 2 heures notée sur 20 points	Epreuve orale d'admission Durée 20 min précédée de 10 min de préparation notée sur 20 points
<u>1^{ère} partie sur 12 pts</u> A partir d'un texte de culture générale, dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels sur la base de 2 questions <u>2^{ème} partie sur 8 pts</u> 10 questions à réponses courtes 5 de biologie humaine 3 opérations numériques de base 2 exercices mathématiques de conversion	<u>1^{ère} partie sur 15 pts</u> Présentation d'un exposé et réponse à des questions du domaine sanitaire et social <u>2^{ème} partie sur 5 pts</u> Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession

Les candidats ayant obtenu une note SUPERIEURE ou EGALE à 10/20

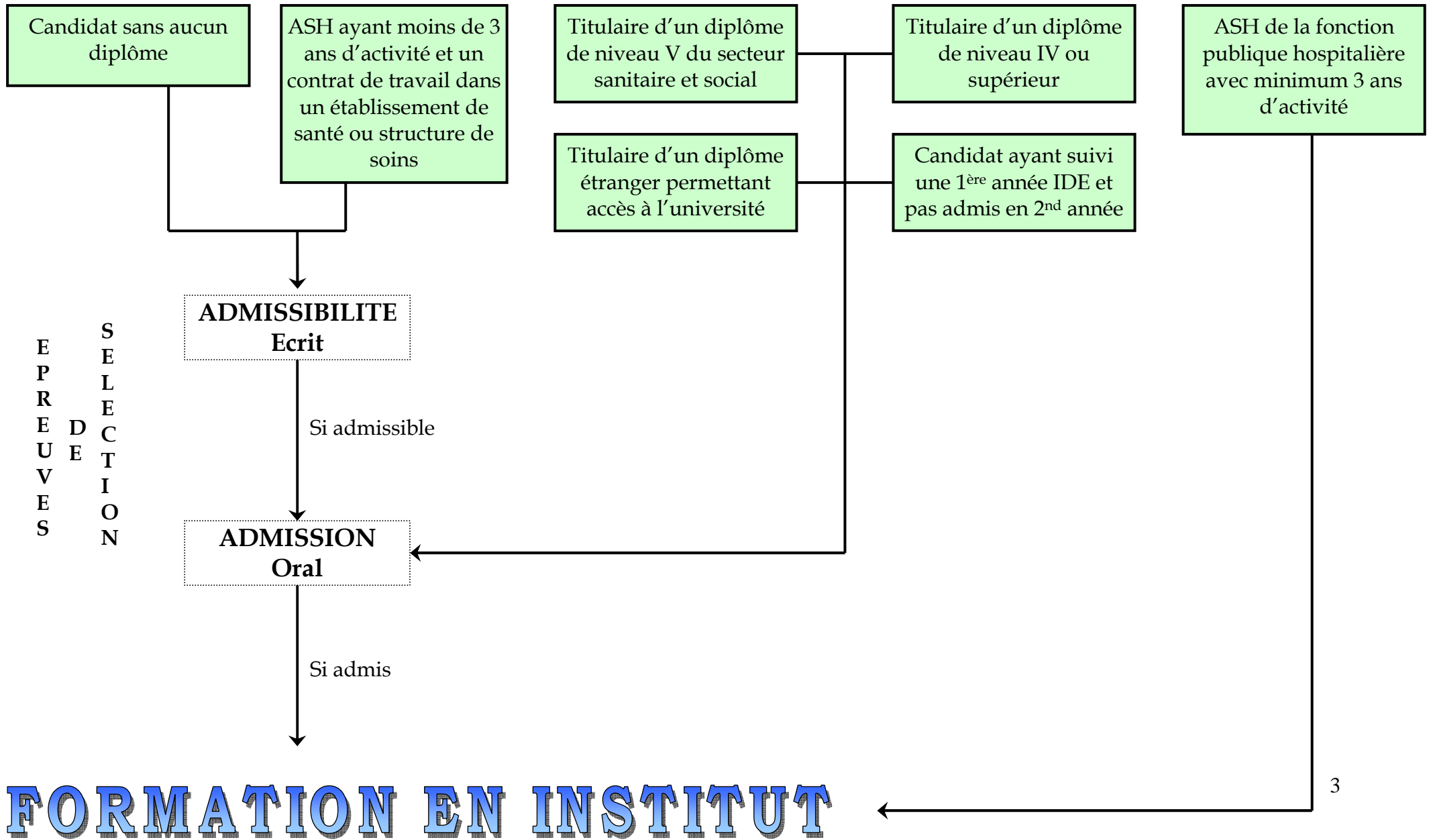
Sont déclarés admissibles pour se présenter aux épreuves orales puis	 sont déclarés admis à entrer en formation selon un classement sur listes
---	---

Les candidats sont classés par ordre de mérite décroissant sur
une liste principale et une liste complémentaire pour les candidats de droit commun.
une liste principale et une liste complémentaire pour les candidats ayant moins de 3 ans d'activité et un contrat.

Le nombre de places d'entrée (quota) est fixé à 39 pour l'IFAS de Thonon les Bains.

**Les IFSI-IFAS de Haute-Savoie Nord organisent un concours commun.
Le candidat ne peut s'inscrire que dans un seul institut, celui où il veut suivre la formation.**

PARCOURS DES CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT AIDE-SOIGNANT



CONDITIONS D'ADMISSION

Etre âgé(e) d'au moins 17 ans à la date d'entrée en formation, sans dérogation ni limite d'âge supérieur.

Sont intégrés en formation en cursus partiel : les candidats en possession du diplôme,

- d'état d'auxiliaire de puériculture,
- d'ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier,
- d'état d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire soins à domicile,
- d'état d'aide médico-psychologique,
- titre professionnel d'assistant de vie aux familles,
- en procédure de validation des acquis de l'expérience.

⇒ Pour ces candidats, une lettre manuscrite adressée à la directrice de l'IFAS et copie du diplôme est demandée. L'intégration est en fonction des modules, du nombre de places accordées et de la liste d'attente en cours.

Validité des résultats

Les résultats sont affichés au siège de l'institut de formation et les candidats sont informés individuellement par écrit.

Les résultats ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle les épreuves ont été organisées sauf reports prévus par la réglementation.

Reports d'admission :

Les reports sont accordés de droit par la Directrice de l'IFSI :

⇒ d'un an renouvelable 1 fois en cas de congé maternité, rejet d'une demande de mise en disponibilité et garde d'enfant de moins de 4 ans.

⇒ d'un an renouvelable 2 fois en cas de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale, d'une demande de congé individuel de formation ou de congé formation professionnel.

Ils peuvent être accordés en cas de maladie, d'accident ou de tout autre événement grave interdisant d'entreprendre les études au titre de l'année en cours.

Le report est valable pour l'IFAS dans lequel le candidat a été admis.

Admission

Dans les 10 jours qui suivent l'affichage des résultats, le candidat doit confirmer par écrit son souhait d'entrée en formation.

Passé ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire.

Aucune relance ne sera faite.

Rentrée scolaire

La rentrée a lieu la première semaine de **septembre**.

L'admission en formation sera définitive sur présentation d'un certificat de médecin agréé et des vaccins à jour. Nous conseillons aux candidats de vérifier leurs vaccinations dès les résultats du concours.

MODALITES D'INSCRIPTION

LA PREINSCRIPTION SE FAIT SUR INTERNET UNIQUEMENT

<http://pre-inscription.fr>

ATTENTION : Après cette préinscription, vérifier que la saisie des données a bien été enregistrée par l'obtention d'un numéro de dossier.

L'inscription est **définitive** après réception du dossier complet par l'institut de formation paramédicale et validée par un accusé de réception.

- Coût financier

Frais d'inscription : 42 euros en 2012 par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du trésor public. **Attention :** Ces frais ne sont en aucun cas remboursés.

Coût de la formation : 4200 euros en 2012

Prévoir l'achat de 4 tenues professionnelles. Lors de la pré-rentrée, les Hôpitaux du Léman proposent, après appel d'offre, les services d'un prestataire extérieur.

Constitution du dossier administratif

- ✚ 1 fiche d'inscription complétée et portant le numéro de préinscription (ci-jointe)
- ✚ 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité le jour de la rentrée
- ✚ 1 chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du trésor public d'un montant de 42 euros pour 2012

Et si concerné :

- ✚ 1 photocopie du diplôme dispensant de l'épreuve écrite
- ✚ 1 attestation indiquant que le diplôme permet l'accès à l'université dans le pays d'origine, pour les étrangers.
- ✚ 1 certificat de scolarité pour les EIDE.
- ✚ 1 copie du contrat de travail pour les candidats ayant moins de 3 ans d'activité dans un établissement de santé ou une structure de soins.

**LE DOSSIER DOIT ETRE ENVOYE IMPERATIVEMENT
COMPLET A LA DATE DU 03 FEVRIER 2012 DERNIER DELAI
CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

CALENDRIER CONCOURS 2012

IDE

Jeudi 1^{er} décembre
2011

Vendredi 17 février
2012

Mercredi 21 mars
2012
de 14h00 à 18h15

Vendredi 27 avril
2012 à 10h30

Lundi 30 avril 2012
à 09h00

Du 14 Mai au 15 juin
2012

Mardi 26 juin 2012
à 10h30

Mercredi 27 juin
2012
à 09h00

AS

Jeudi 1^{er} décembre
2011

Vendredi 03 février
2012

Mercredi 07 mars
2012
de 14h00 à 16h00

Vendredi 30 mars
2012 à 10h

Lundi 02 avril 2012
à 09h00

Du 12 Mars au
15 Mai 2012

Mercredi 23 Mai 2012
à 10h

Vendredi 25 Mai 2012
à 09h00

Pré-inscriptions

*Clôture des pré-
inscriptions*

*Epreuves
d'admissibilité
(écrit)*

Jury

*Affichage des
résultats
d'admissibilité*

*Epreuve
d'admission (oral)*

Jury final

*Affichage des
résultats
d'admission*